



DROITS DE L'HOMME

L'activité directe de CDC Climat n'est pas confrontée à des enjeux en matière de Droits de l'Homme. En revanche, en tant qu'investisseur dans des actifs carbone – activité qui peut s'assimiler à certains égards à du financement de projet, CDC Climat doit veiller à ce que les porteurs de projets avec lesquels sont passés des contrats d'achat de crédits carbone, soient eux-mêmes en conformité sur ces questions. Les Fonds via lesquels CDC Climat investit disposent de politiques d'investissement prévoyant des due-diligence dans ce domaine. Pour ce qui concerne le mandat d'investissement direct confié par CDC Climat à sa filiale CDC Climat AM, la politique d'investissement comporte un volet ISR détaillé intégrant cette question.